

**Bruxelles, le 22 août 2025
(OR. en)**

**12189/25
ADD 1**

**PECHE 233
DELECT 109**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	21 août 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2025) 5534 annex
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ .../... DE LA COMMISSION modifiant le règlement (UE) 2019/1241 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la prolongation des mesures techniques applicables à certaines pêcheries démersales et pélagiques en mer Celtique, en mer d'Irlande et à l'ouest de l'Écosse

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2025) 5534 annex.

p.j.: C(2025) 5534 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 8.8.2025
C(2025) 5534 final

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ .../... DE LA COMMISSION

**modifiant le règlement (UE) 2019/1241 du Parlement européen et du Conseil en ce qui
concerne la prolongation des mesures techniques applicables à certaines pêcheries
démersales et pélagiques en mer Celtique, en mer d'Irlande et à l'ouest de l'Écosse**

ANNEXE

L'annexe VI du règlement (UE) 2019/1241 est modifiée comme suit:

1) Dans la partie B, le point 1.6 est remplacé par le texte suivant:

«1.6. Les mesures visées aux points 1.3 à 1.5 sont applicables jusqu'au 31 décembre 2026.».

2) Dans la partie C, le point 10.2 est remplacé par le texte suivant:

«10.2. Les mesures visées au point 10.1 sont applicables jusqu'au 31 décembre 2026.».